

# NON À L'INITIATIVE DANGEREUSE DE « MISE EN ŒUVRE »

## AUTOMATISME MÉPRISANT LE DROIT DE SÉJOUR DE PLUS DE DEUX MILLIONS DE PERSONNES

L'initiative de « mise en œuvre » menace le droit de séjour de plus de 2 millions de personnes qui vivent et travaillent en Suisse mais ne dispose pas d'un passeport suisse. Elles doivent être expulsées automatiquement et sans égard aux circonstances même en cas de délit mineur – même si elles sont nées ou ont grandi en Suisse. Les « secondos » et les « secondas » seraient aussi concerné-e-s. La législation d'application décidée au Parlement à propos de l'initiative sur le renvoi prévoit tout de même une clause de rigueur pour de tels cas. C'est précisément celle-ci que l'initiative de « mise en œuvre » rejette.

## TROMPERIE PERFIDE

La dénomination initiative « de mise en œuvre » suggère que l'on doit favoriser l'entrée en vigueur de quelque chose qui a été décidé il y a longtemps. On a ici affaire à une tromperie, parce que l'initiative « de mise en œuvre » et le catalogue de délits correspondant vont bien au-delà de ce qu'avait décidé une courte majorité avec l'acceptation de l'initiative sur le renvoi. L'initiative ne met pas en œuvre l'initiative sur le renvoi ; elle la durcit considérablement.

## COURT-CIRCUITAGE DANGEREUX DE L'ÉTAT DE DROIT

La norme constitutionnelle proposée bafoue les droits fondamentaux inscrits dans notre Constitution, la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). En se substituant au législateur et en privant les tribunaux de toute latitude de jugement et de marge d'appréciation, le texte de l'initiative viole le principe de la séparation des pouvoirs à double titre. L'acceptation de l'initiative constituerait une grave rupture du système et aurait des conséquences imprévisibles pour l'ordre juridique, la sécurité juridique et notre système politique.

## LES RELATIONS RÉGLÉES AVEC L'UE SONT MENACÉES

Selon le Conseil fédéral, au cas de l'approbation de l'initiative plus de 10 000 personnes seront expulsées automatiquement de la Suisse – sans aucun égard aux circonstances. Avec cela, la Suisse violerait mille fois par année l'accord de libre circulation de personnes. L'approbation de l'initiative « de mise en œuvre » ancrerait donc un autre article dans la constitution de la Suisse qui détruirait les relations réglées avec l'Union Européenne.



« L'initiative de « mise en œuvre » durcirait encore l'initiative de renvoi inhumain. L'Etat de droit serait mis en suspension et le droit au séjour de milliers de personnes serait immédiatement en danger. »

Ihsan Kurt, vice-président du PS Migrant-e-s Suisse, président de la Commission d'intégration suisses-immigrés, sociologue, Lausanne



« Le Parlement a déjà décidé une législation pour mettre en œuvre l'initiative sur le renvoi. Personne n'a lancé le référendum contre cette loi. La nouvelle initiative est abusif. »

Rebecca Ruiz, Conseillère nationale, PS Migrant-e-s Vaud, criminologue, Lausanne



« L'Initiative est dure pour tout le monde qui est né et grandi en Suisse mais n'a pas de passeport Suisse : ils seront expulsés automatiquement sans égard aux circonstances même en cas de délit mineur ! »

Fernand Melgar, réalisateur et producteur de films, né à Tanger au Maroc, vit à Lausanne

## LES MIGRANTS ET MIGRANTES ONT UNE INFLUENCE CONSIDÉRABLE

La Suisse a nationalisée plus qu'un million de personnes dans les années passées. Environ 880 000 des Suisses et Suissesses au-dessus de 15 ans ont une deuxième nationalité. Si toutes ces personnes issues de la migration participent aux votations, elles peuvent créer des majorités. Un NON à l'initiative de « mise en œuvre » inhumaine est possible – mais seulement si tout le monde va effectivement voter!

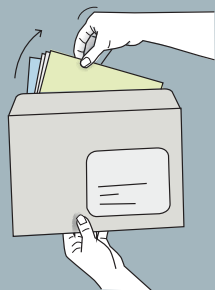
## NOUS DISONS NON À L'INITIATIVE « DE MISE EN ŒUVRE »

De nombreux partis et organisations issus de la communauté albanaise, alévitte, allemande, arabe, espagnole, française, italienne, kurde, portugaise, serbe-slovène-croate-bosnien, tamoules et turques de Suisse se sont réunis pour lutter en commun contre l'initiative inhumaine et dangereux de « mise en œuvre ». Ces Partis et Organisations sont.

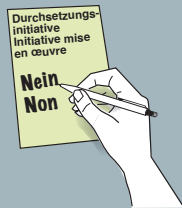
## NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN

Le PS Migrant-e-s lutte pour l'égalité de tou-te-s les migrant-e-s, que ce soit dans le domaine politique, économique, social ou culturel. Nous exigeons la participation égale des migrant-e-s, luttons contre toute discrimination et collaborons étroitement avec les partis et organisations de toutes les personnes issues de la migration. Adhérez au PS Migrant-e-s et soutenez cette campagne avec un don !  
Contact : [www.pssuisse.ch/migrants](http://www.pssuisse.ch/migrants)

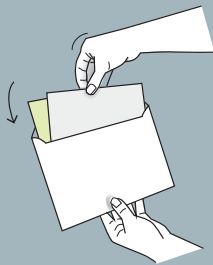
## COMMENT JE VOTE ?



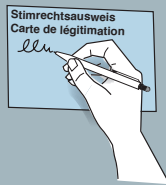
Ouvrir l'enveloppe de transmission



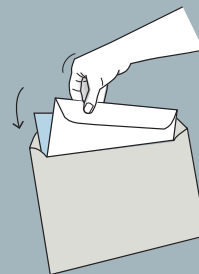
Ecrire NON sur le bulletin de vote



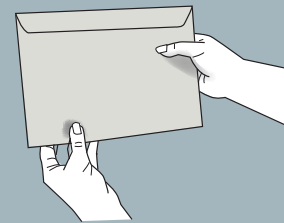
Mettre le bulletin de vote dans l'enveloppe de vote anonyme et fermer l'enveloppe



Signer la carte de légitimation



Mettre l'enveloppe de vote et la carte de légitimation dans l'enveloppe de transmission



Envoyer l'enveloppe de transmission jusqu'au 20 février par la poste ou déposer votre vote jusqu'au 24 février dans la boîte aux lettres communale

Contact : PS Migrant-e-s, case postale 7876, 3001 Berne, téléphone 031 329 69 69, [info@pssuisse.ch](mailto:info@pssuisse.ch)  
Les dons sont priés à : PS Suisse, 3001 Berne, PC 30-28039-3, IBAN CH45 0900 0000 3002 8039 3, avec la mention « PS Migrant-e-s, campagne mise en œuvre »

